

## Concubinage et droits aprés décés

Par megjoh
Bonjour, Comment faire reconnaître 15 années de concubinage pour qu'après mon décés ma concubine puisse avoir le droit à la pension de reversion et autres droit que l' on donne aux femmes mariées??? Par avance je vous remercies de votre réponse Cordialement
Par florian15
Bonjour,
Ce genre de question a été posée où il a été répondu que le droit français ne reconnaît pas le concubin comme un héritier. En l'absence de testament, le concubin du défunt ne pourra prétendre à aucun héritage.
Par Dociloune
Réponse un peu sèche même si elle est vrai un peu d'humanité svp
Bonjour Dociloune,

Un peu de courtoisie svp ; un bonjour ne coûte rien.

Et pour vous répondre, ici nous sommes dans un forum où les internautes attendent un réponse censée être juridique qui ne fait hélas pas souvent bon ménage avec la douceur des mots ou son enrobage.